

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

20 septembre 2019

Date d'affichage :

3 octobre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **26 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint

absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué

absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 31

OBJET : Association Foncière Urbaine des Martres (AFU) : cession d'un bien en indivision, parcelle ZA 306

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 11 septembre 2019.

Le terrain anciennement cadastré ZA n°111, dont le propriétaire Monsieur Annet AUDEBERT est décédé le 14 février 1948 sans qu'il soit possible de retrouver des héritiers, a été incorporé de plein droit par la Commune dans son domaine privé au titre des biens sans maître, par délibération du 11 mai 2017, enregistrée au service de publicité foncière de Riom.

Cette parcelle a été, par le remembrement effectué par l'AFU des Martres, incluse dans le lot n°16 issu de ce remembrement et correspondant à la parcelle ZA 306, en indivision avec Monsieur BESSE et Madame DOBOT. La part de la Commune de Riom correspond aux 269/1025èmes.

Des acquéreurs ont été trouvés pour ce lot de terrain à bâtir par les co-indivisaires. Il est donc proposé à la Commune de céder sa part en indivision aux acquéreurs Monsieur et Madame VAISSAIRE au prix 132 € du m², soit un montant total de 35 508 € revenant à la commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la Commune à céder sa part indivise de la parcelle ZA n°306 à Monsieur et Madame VAISSAIRE au prix de 132 €/m² ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL